

Présents :

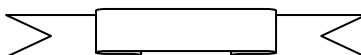
MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Gilbert CHEVRIER, Pierre CAMOU, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Robert PINARD, Daniel ARNAUD, Claude DOURTHE, Jo MASO, Michel PALMIE, Guy PIERA, Jean- Louis BARTHES, Jean – Luc DRUAIS, JC SKRELA.

Absents excusés :

MM. Jean-Claude BAQUE, Christian DULLIN, Jean-Pierre GUIGNARD

Assistent à la Réunion :

MM. Bernard GODET, Olivier KERAUDREN.



Le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

I - Communications du président

Le Président LAPASSET :

- présente ses vœux, pour la nouvelle année à l'ensemble des membres du Bureau Fédéral. Il indique que l'année 2004 va constituer une année lourde en activités nationales et internationales, sportives et administratives, et souhaite pouvoir compter sur la participation active de tous.
- revient sur les décès de Michel BENDICHOU et de Christian BELASCAIN qui ont endeuillé le rugby français en ce début d'année.
A l'unanimité, le Bureau Fédéral décide de ne pas procéder au remplacement de Michel BENDICHOU au sein du Comité Directeur de la F.F.R. jusqu'à la fin normale de son mandat.
- félicite officiellement le Docteur Christian BAGATE, son équipe et notamment JP HAGER pour l'organisation du 1^{er} Congrès médical de la F.F.R. qui s'est déroulé à Lyon du 9 au 11 janvier 2004. Les travaux ont été d'une très grande qualité. Un recueil des différentes conférences tenues à cette occasion a été publié et sera adressé aux partenaires institutionnels
- informe le bureau fédéral que trois fédérations majeures ont subi durant les dernières semaines, d'importants changements dans les personnes chargées d'en assurer l'administration. Il s'agit des Fédérations d'Afrique du Sud, d'Australie et d'Écosse.
Par ailleurs, il apparaît que certaines tensions se font jour entre nations majeures.
La situation internationale est donc difficile et il convient d'être particulièrement présent sur l'ensemble des dossiers.
- informe le Bureau Fédéral que, suite à son dernier entretien avec Serge Blanco, Président de la L.N.R. à Lyon, il apparaît que :
 - Les entraîneurs de clubs souhaitent une vraie reconnaissance de la part de l'entraîneur de l'Équipe de France,
 - La préparation de l'équipe de France pourra être organisée selon les souhaits de la F.F.R. sous réserve d'une indemnisation et donc d'une négociation préalable avec la L.N.R.
- Informe le Bureau Fédéral que concernant l'organisation de l'encadrement et de la gestion du XV de France, il est décidé de ne procéder pour l'heure à aucun changement et ce, jusqu'au mois de juin 2004. Un projet est actuellement en cours de réalisation et sera proposé avant l'Assemblée Générale de Tours de juillet 2004. Jean DUNYACH indique que ce projet sera défini pour la saison 04/05 et s'inscrira dans une perspective à trois ans, c'est à dire jusqu'à la Coupe du Monde 2007.
- informe le Bureau Fédéral du différend survenu entre Provale et la LNR à l'occasion du non respect par certains clubs de la trêve de Noël.
- informe le Bureau Fédéral de la nomination de Jean Claude SKRELA au poste de Directeur Technique National de la F.F.R.
- informe le Bureau Fédéral de la signature, le 15 janvier 2004, de la convention avec l'Éducation Nationale, en présence de Monsieur DARCOS, Ministre délégué à l'enseignement scolaire. Cette convention doit favoriser le développement du rugby dans le cadre scolaire.
- Informe le Bureau Fédéral que projet PLANETE OVALE, présenté par la F.F.R. et retenu par le gouvernement français, a été avalisé par l'Union Européenne.
- Dany ARNAUD informe le Bureau Fédéral de l'organisation le 13 mai prochain à Toulon d'une réunion de l'ensemble des proviseurs et chefs d'établissement du second degré. L'intervention

de la F.F.R. a été sollicité à cette occasion. Messieurs René HOURQUET, Claude DOURTHE, JO MASO, et JC SKRELA représenteront la F.F.R.

II - Affaires administratives :

1- Affiliations – Changements de Noms – Mise en sommeil.

• AFFILIATIONS :

U.F.A.R. GRANDE REGION LYONNAISE (LYONNAIS)	7117 L
ASSOCIATION CRUZY LE CHATEL PROMOTION RUGBY (BOURGOGNE)	7126W
LES ANES DE BURIDAN (FLANDRES)	7127X
OVALE BEACH (PROVENCE)	7128Y
RUGBY CLUB DE QUESTEMBERT (BRETAGNE)	7129Z

• CHANGEMENT DE NOM :

RUGBY CLUB EYMEUSIN	(4025A) devient	RUGBY CLUB EYMEUX
RUGBY ARCHITECTURE PARIS	(6984S) devient	ARCHIPUCE
LA VALOGNAISE RUGBY CLUB VALOGNES	(6712W)devient	RUGBY CLUB VALOGNES

2- Statuts et règlement intérieur de la F.F.R. :

Suite à la loi n°2003- 708 du 1^{er} août 2003, et au décret n°2004-22 du 7 janvier 2004, il appartient à la F.F.R. de procéder à la modification de ses statuts et de son règlement intérieur dans les meilleurs délais.

Une Assemblée Générale de la F.F.R. sera convoquée le 21 février 2004 afin de procéder à l'adoption des statuts modifiés de la F.F.R.. Si le quorum requis n'était pas réuni, une seconde Assemblée Générale de la F.F.R., sera convoquée pour le 27 mars 2004, conformément à l'article 24 des statuts actuels de la F.F.R. A cette même date, une assemblée générale devant approuver, le règlement intérieur, le règlement financier et le règlement disciplinaire de la F.F.R. sera également convoquée.

Après présentation du projet réalisé, prise en compte des observations formulées par le Ministère des Sports et discussion de chacun des articles, les projets de statuts et de règlement intérieur de la F.F.R. sont adoptés par le Bureau Fédéral de la F.F.R. Une fois intégrées les observations présentées en séance, ces documents seront à nouveau transmis au Ministère des Sports et au Ministère de l'Intérieur afin que ces derniers puissent nous présenter leurs observations avant la présentation de ces textes modifiés pour adoption au Comité Directeur de la F.F.R. qui se réunira le 31 janvier 2004 à Salon de Provence.

3- Le point sur les effectifs :

Au 31 décembre 2003, l'augmentation du nombre de licenciés est d'environ 7% par rapport au 31 décembre 2002. Cependant, par rapport au 31 mai 2003, près de 8 000 licenciés restent encore à trouver afin d'atteindre l'objectif de +5% fixés en début de saison. Alain DOUCET informe le Bureau Fédéral qu'il convient de déplorer une baisse quasi générale du nombre de licenciés dans les départements et territoires d'Outre mer.

III - Affaires sportives :

1- Projet Rugby 2007

Alain Doucet rappelle au Bureau Fédéral la démarche engagée récemment afin de nourrir la réflexion qui conduira à la rédaction du projet Rugby 2007. Un questionnaire précis et individuel a été envoyé à près de 250 personnes différentes, joueurs, dirigeants, arbitres, éducateurs, représentants des Comités et de la L.N.R., cadres salariés de la F.F.R. afin que chacun fasse part de ses observations personnelles sur un ou plusieurs thèmes particuliers.

Une synthèse des réponses reçues sera réalisée afin de permettre la rédaction du projet de développement de la F.F.R. « Rugby 2007 ».

2- Compte rendu de la commission mixte du 13 janvier 2004

G. CHEVRIER fait part devant le bureau fédéral des principaux points abordés lors de la dernière commission mixte FFR/LNR réunie le 13 janvier 2004 à la F.F.R.

a) Rugby à 7 :

G. CHEVRIER fait part de difficultés concernant la mise à disposition des joueurs professionnels aux dates retenues pour le tournoi de Bordeaux qui se déroulera lors de l'avant dernière journée de PRO D2.

Le Président LAPASSET indique que le Tournoi de BORDEAUX est définitivement fixé et qu'il appartient donc en conséquence de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que cette étape du Circuit Mondial de Rugby à 7 soit une réussite tant concernant son organisation qu'au niveau de la prestation qui sera fournie par l'Équipe de France à cette occasion. Pour ce faire, la DTN organisera dans les meilleurs délais une réunion pour trouver une solution et adopter une stratégie sportive adéquate.

Le Président LAPASSET regrette les résultats obtenus récemment par l'Équipe de France à 7 contre l'Angleterre.

Claude DOURTHE propose la professionnalisation d'un effectif de 15 à 20 joueurs. Jean DUNYACH estime que la mise en œuvre d'un projet de ce type constituerait un coût d'environ 750 K€/an.

Le Président LAPASSET souhaite qu'une réflexion soit engagée afin que l'encadrement de l'Équipe de France de Rugby à 7 dispose des moyens nécessaires pour mettre en place une Équipe à 7 digne du rang que doit tenir la F.F.R.

b) Rencontre LIONS – FRANCE (Entente Cordiale) :

La date de cette rencontre reste à déterminer avec la RFU. Jo Maso est délégué par le Bureau Fédéral pour rencontrer B. BEAUMONT et déterminer le dispositif envisageable pour cette rencontre (date – lieu – dispositif financier...). La LNR est d'accord quant au principe de cette rencontre supplémentaire sous réserve de sa date et du dispositif de répartition financière qui serait mis en place.

Une autre rencontre pourrait avoir lieu l'année suivante.

c) Qualification des joueurs étrangers :

Conformément aux règlements de l'IRB pour l'éligibilité des joueurs en équipe nationale, la LNR va envisager une modification de ses règlements pour permettre, au bout d'une période de trois ans de résidence en France, l'assimilation des étrangers, quelle que soit leur nationalité.

d) Règlement de la D.N.A.C.G. :

Le Bureau Fédéral approuve les modifications adoptées par la L.N.R. aux règlements de la D.N.A.C.G. Les observations concernant ces modifications feront l'objet d'une note réalisée par B. GODET et O. KERAUDREN.

e) Mont de Marsan :

Il appartient à la F.F.R. de désigner deux représentants au sein de la commission chargée d'enquêter sur les dérives de gestion financière commises par les anciens dirigeants du Stade Montois. Il est demandé à B. GODET de faire des propositions au Président LAPASSET

f) Timbres non actifs des clubs professionnels

La proposition de rétablissement de ces timbres fait actuellement l'objet d'un accord de la LNR sur le principe du reversement de la recette correspondante à la F.F.R., à la L.N.R. et aux clubs.

3- Equipe de France amateur

L'Equipe de France amateur jouera le Samedi matin de France Italie contre l'équipe du Maroc. Le Comité Directeur assistera à cette rencontre qui se déroulera après l'Assemblée Générale extraordinaire prévue le même jour.

Les joueurs des deux équipes seront invités à participer au Banquet officiel qui aura lieu dans le cadre de la rencontre France – Italie.

4- Modification des règles du jeu : calendrier

R. HOURQUET présente une note ayant pour objet de fixer le planning de présentation à l'I.R.B. des propositions de modifications des règles du jeu (Document joint).

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que Messieurs JC SKRELA, B. LAPORTE et O. BROUZET représenteront la France à la conférence sur le Jeu en Nouvelle Zélande.

5- Désignation des Six Nations :

Cf. Document joint.

6- Sanctions d'arbitres :

En application de l'article 523-9 des règlements généraux de la F.F.R., il est décidé de demander au Président de la F.F.R. de procéder à la saisine de la Commission de discipline de la F.F.R. d'agissements reprochés à deux arbitres dans leur comportement à l'égard de leur commission régionale. Un dossier sera constitué par la C.C.A.

7- Encadrement des sélections :

Le Président LAPASSET demande aux responsables des différentes sélections de veiller à ce qu'un encadrement suffisant soit mis en place systématiquement pour éviter tout débordement lors des déplacements et des différentes activités auxquelles participent les sélections représentant la F.F.R.

8- Situation des clubs amateurs

Bernard GODET, coordinateur de la Commission de Contrôle des Championnats Fédéraux (C.C.C.F.) a été invité à assister à la réunion du Bureau Fédéral afin d'y présenter les réflexions de la C.C.C.F. concernant la situation financière des clubs évoluant en première division fédérale.

Celui-ci indique que les statistiques établies sur la base des comptes au 30 juin 2003 font apparaître globalement une dégradation d'ensemble de la situation nette et de l'endettement des clubs amateurs.

Plus précisément, sur 48 clubs, 23 ont une situation nette négative.

15 clubs (30%) ont une situation nette inférieure à - 25 K€.

48% des clubs sont dans une situation à risque. Si on applique la règle d'accès à la PRO D2, c'est à dire exigence de capitaux propres au moins égal à 0 et 10% du montant du budget en réserve, seuls 4 clubs seraient susceptibles d'accéder à cette division.

Le minimum d'endettement est de 25 K€ et le maximum de 500 K€ (pour un budget de 1 M€).
La moyenne de l'endettement est de 200 000 Euros.

Le plus petit budget est de 200 K€, le plus gros est de 1,9 M€.
Moyenne des budgets 670 K€ avec des écarts considérables.

Par ailleurs, il apparaît que la répartition des clubs sur le territoire au regard de leur situation financière est a peu près égalitaire.

Si l'on regarde la situation des clubs au regard de leur situation sportive, on constate que plusieurs clubs parmi les mieux classés de chaque poule à ce jour figurent parmi ceux qui ont les situations financières les plus difficiles.

Concernant la masse salariale des clubs de Fédérale 1, on peut constater que ce poste peut atteindre des montants de près de 500 K€ de salaires. (dont 9 au dessus de 300 K€). 5 clubs ont une moyenne de rémunération supérieure à 10 000 euros par joueur et par saison.

Parmi les 23 clubs ayant des capitaux propres négatifs, 5 sont dans une situation où ils devraient pouvoir résorber leur situation dans de bonnes conditions.

Après cette présentation, un débat s'instaure entre les membres du bureau fédéral.

Pour Pierre CAMOU, les présidents des comités sont tous informés de la situation de leurs clubs, du fait de la transmission par la trésorerie fédérale, des comptes fédéraux. Il est de la responsabilité des présidents de comité d'informer les clubs des risques qu'ils prennent.

Le Président LAPASSET considère qu'il appartient à la F.F.R. de faire respecter en Fédérale 1 des règles comptables strictes et suivies. Il faut que, sur ce principe, les clubs ne puissent plus accéder aux phases finales s'ils ne sont pas aptes financièrement à postuler au secteur professionnel ou bien qu'ils ne puissent être proposés à la LNR pour une accession en secteur professionnel.

Pour JC SKRELA, il faut prendre en compte l'existence du rugby professionnel et engager une réflexion sur le secteur dit «amateur»

J DUNYACH et Jo MASO indiquent qu'il convient de veiller à ce que les mesures prises à l'encontre des clubs en situation déficitaire ne perturbent pas le déroulement des compétitions organisées par la F.F.R.

A la demande du Président LAPASSET, Bernard GODET fait part des trois principales propositions de la C.C.C.F. afin d'assainir la situation des clubs évoluant en Fédérale 1 et d'éviter les dérapages financiers :

- une règle de maintien ou de rétrogradation à intégrer.
- une règle d'accession à la Fédérale 1.
- Une limite plus réaliste de la masse salariale.

Au terme des différentes interventions, il est demandé à B. GODET d'étudier les conséquences et les modalités de mise en œuvre des différentes mesures suivantes :

- Refus de monter en PRO D2,
- Non qualification en phase finale.
- Exclusion du Championnat en cours de saison.
- Interdiction de recruter.
- Interdiction d'accession en Fédérale 1.
- Rétrogradation pour raisons financières.

Dans ce cadre de cette analyse, il lui est demandé de se rapprocher des responsables du Secteur Amateur et de la Commission des Épreuves.

Par ailleurs, l'ensemble des membres du Bureau est également invité à faire part de ses propositions. L'ensemble des propositions devront être établies pour le Comité Directeur du 31 janvier 2004.

9- Situation des clubs repêchés ou promus en fin de saison 2002/2003.

L'enquête réalisée concernant la situation des clubs repêchés ou promus en fin de saison 2002/2003 démontre que les résultats sportifs de la quasi totalité de ces clubs ne sont pas probants. Ceci doit conduire éventuellement à engager une réflexion sur les critères retenus pour le remplacement d'un club au sein d'une division fédérale.

10- Equipe de France Militaire :

L'équipe de France militaire sera en tournée en Pologne du 13 au 16 avril.

11- Projet de convention avec le Ministère de l'agriculture :

Un projet de convention avec le Ministère de l'agriculture pour la promotion du rugby au sein des sections sportives des établissements scolaires du ministère de l'agriculture est en cours de rédaction.

12- Tournoi des apprentis :

La finale de ce tournoi se déroulera à Cahors le 6 mai 2004.

13- Sport en Entreprise :

Un rendez vous sera pris prochainement par JC BAQUE avec Monsieur Charrance, Président de la Fédération Française du Sport en Entreprise (F.F.S.E.).

14- Rugby à 7 :

Le premier tour du tournoi des Comités aura lieu le 28 mars. Il sera organisé en quatre secteurs.

15- Féminines à 7 :

-19 ans : Un stage de sélection sera organisé dans la perspective de la participation au tournoi international FIRA-AER.

-17 ans : 2 stages nationaux seront organisés.

-Challenge France Télécom Minimés : Deux équipes de filles participeront à ce tournoi.

IV - Affaires financières :

1- C.N.R. : Tarification des interventions

Les entreprises qui séjournent au CNR sollicitent régulièrement l'intervention de diverses personnalités du rugby pour animer des colloques. René HOURQUET propose de fixer les trois montants de prestation en fonction de l'intervenant (3000€ – 2000€ – 1000€). Ces montants seront facturés aux entreprises. Une participation du tiers du montant de la prestation sera reversée à l'intervenant. Le Bureau Fédéral donne son accord à cette proposition sous réserve que le Commissaire aux comptes valide le dispositif envisagé.

2- Fisc Britannique

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral que trois joueurs restent débiteurs auprès de la F.F.R. du montant correspondant à l'impôt versé au fisc britannique sur les primes des matches joués au Royaume Uni lors de la Coupe du Monde 1999.

Le Bureau fédéral décide qu'une lettre recommandée sera envoyée aux joueurs concernés.

Pour la Coupe du Monde 2003, tous les joueurs sauf 6, ont accepté le principe de la subrogation.

3 - Dispositions financières

Il est décidé d'appliquer une retenue de 20% des montants correspondants en cas de retard sur les dates prévues par les règlements généraux de la F.F.R. pour procéder aux annulations de licenciés.

4- Match France Roumanie

Sur proposition de René HOURQUET, le Bureau Fédéral décide que sur les recettes obtenus dans le cadre de la rencontre France – Roumanie organisée à LENS, 12 K€ seront accordés au comité des Flandres. Le solde sera accordé au club organisateur.

5- Billetterie France Italie :

René HOURQUET fait part des informations suivantes concernant cette rencontre qui se déroulera le 21 février 2004 au Stade de France : 68 000 places devraient être occupées (dont 18 000 invitations diffusées dans les comités).

La recette prévisionnelle est estimée à 1.8 M€, soit un montant inférieur à la recette prévisionnelle budgétée.

6- Subventions :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide d'accorder les subventions suivantes :

➤ Lycée CARAMINOT (Egletons - 19) :	765	€
➤ Lille Métropole Rugby Club Villeneuvois (59):	2000	€
➤ Lycée de BAUDRE (AGEN - 47) :	1530	€
➤ Union Sportive Vicquoise (65):	765	€
➤ Collège RASPAIL (Carpentras - 84)	765	€

Par ailleurs, une aide en nature est accordée à l'Université STAPS de Tarbes par l'attribution gratuite de 100 exemplaires du « livret des règles du jeu 2003/2004 », à remettre aux étudiants.

Enfin, il est décidé d'accorder une aide matérielle au projet conduit par Mme SCELLIER afin de faciliter l'accès des femmes aux fonctions de dirigeant de rugby. Ce projet a d'ores et déjà été aidé par l'Etat et le groupe de Mme SCELLIER pourrait être accueilli au CNR, à la charge de la F.F.R.

5- Divers :

René HOURQUET informe le Bureau Fédéral qu'un important litige oppose actuellement le club de l'AIGLE à l'URSSAF. Le comité de Normandie suit cette affaire.

V - Affaires internationales :

○ Litige Mont de Marsan – Fédération Fidjienne

L'IRB a relancé la F.F.R. concernant le paiement par la F.F.R. de l'indemnité de mutation pour le joueur V. DELASAU, due par le club de Mont de Marsan pour un montant de 17 500 US DOLLARS.

Le Bureau Fédéral décide que le montant de l'indemnité sera réglé par la F.F.R. et imputé sur le compte du club.

○ Litige Fédération Italienne – F.F.R.

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que l'avocat canadien mandaté par l'I.R.B. dans le dossier des indemnités de formation réclamées par des clubs italiens, rendra prochainement son arbitrage.

Michel PALMIE indique qu'un accord aurait été trouvé avec les clubs français.

○ Tournées internationales :

Jacques LAURANS indique que la Fédération Australienne a sollicité auprès de la F.F.R. la possibilité de jouer un match en semaine en plus du test, lors de la tournée prévue en novembre 2004. Jacques LAURANS est chargé du suivi de ce dossier.

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que le lieu du test match France/USA durant l'été 2004, n'est pas fixé. Les dates prévues pour les rencontres contre les USA et le Canada sont respectivement fixées les 3 et 10 juillet 2004.

Une réunion CANADA et USA devrait intervenir pour nous donner une réponse dès la semaine prochaine.

○ **Sanctions disciplinaires :**

Jacques LAURANS informe le Bureau Fédéral que les joueurs PORCU et LEMOINE ont fait l'objet de sanctions disciplinaires à l'occasion de la Coupe d'Europe de Rugby. La LNR devra donc être saisie de ces dossiers dans le cadre de l'extension de ces sanctions sur le territoire français.

VI - Coupe du Monde 2007

Le Président LAPASSET demande à ce qu'un point concernant ce dossier figure systématiquement à l'ordre du jour de l'ensemble des réunions du Bureau Fédéral et du Comité Directeur de la F.F.R.

Le Président LAPASSET fait part au bureau fédéral de points d'actualité suivants :

a) Structure d'organisation de la Coupe du Monde :

Le projet de GIP transmis par le Ministère des Sports ne correspond pas aux attentes de la F.F.R. Le Bureau Fédéral donne son accord pour que le projet de courrier soumis par le Président soit expédié au Ministre des Sports.

Le projet de GIP doit donc évoluer :

- Sur le plan des droits de vote,
- Sur le dispositif de gestion,
- Sur l'affectation des résultats.

Le système retenu doit être compatible avec les engagements pris par la F.F.R. au niveau international.

b) Constitution du Comité Exécutif :

Pour la gestion des affaires courantes, le Bureau Fédéral valide la constitution d'un Comité Exécutif selon la composition suivante :

- B. LAPASSET, Président
- JP RIVES (joueurs) et S. BLANCO (LNR),
- HOURQUET, DOUCET, CAMOU (FFR).
- JL BARTHES, Directeur Général.

c) Cérémonie des AWARDS IRB 2004

Le Bureau Fédéral accepte l'organisation par la F.F.R., de la cérémonie des Awards 2004. Concernant l'édition 2005, l'autorisation interviendra ultérieurement le cas échéant.

En 2004, le lieu retenu pourrait être l'Hotel de Ville de Paris,

L'organisation de ces manifestations constituera un test majeur pour la F.F.R.

d) Livre des procédures :

JL BARTHES établira dans les meilleurs délais un livre des procédures permettant d'établir les modes de fonctionnement de l'équipe RWC 2007 avec la F.F.R., le Ministère et l'I.R.B. .

e) Procès verbaux des réunions mensuelles :

Après chaque réunion mensuelle avec le Board, un compte rendu signé par le Président LAPASSET sera soumis pour avis et validation du Comité Exécutif.

f) Locaux loués par le Comité Exécutif :

Le premier étage du Bâtiment du CNR sera loué dans l'immédiat au Comité d'Organisation. Une base de tarification est établie pour engagement et tarification à l'I.R.B.

g) Le document constitutif du cahier des charges des villes dans lesquelles se dérouleront des rencontres est présenté au Bureau Fédéral. Il est adopté à l'unanimité.

h) 6 personnes ont été recrutées, dont Henri BOERIO, chargé des relations avec les municipalités.

i) Le comité exécutif sera réuni informellement une fois par mois pour préparation des propositions à RWCL. Le temps de réaction est très bref et implique un travail très important.

j) Le document « Cap sur la coupe du monde 2007 », sera remis prochainement à chaque membre du Comité Directeur de la F.F.R. Le rapport de la Fédération australienne sera publié fin janvier.

k) La coupe du monde est un héritage pour le rugby français. Il faut désigner un correspondant du Comité Directeur pour toutes les opérations organisées par les Comités. Il faut par ailleurs un correspondant par Comité. Tous les clubs doivent être associés et participer activement la Coupe du Monde 2007.

VII - Questions diverses

Sur proposition d'Alain DOUCET, le Bureau Fédéral décide de confier à Monsieur Henri HUILLET la présidence de la Commission des mutations fédérales en remplacement de Michel BENDICHOU.

Alain DOUCET informe les membres du Bureau fédéral que les points à évoquer à l'ordre du jour du CD du 13 février 2004 doivent être transmis dès la semaine prochaine à JL DRUAIS.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le président LAPASSET lève la séance à 14 heures.